

SECTEUR 3. RUE DES SPORTS



Les futures constructions peuvent être desservies par la rue des Sports avec un accès mutualisé pour deux constructions.

Au vu de sa localisation au sein du bourg, l'insertion architecturale et paysagère des nouvelles constructions doit être étudiée avec attention. Les futures constructions respectent un alignement des façades parallèle à la rue des Sports et un retrait minimum de 10 mètres en limite de voie publique.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.

Superficie :	0,55 hectare		
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :	25 logements / hectare		
Nombre de logement (min) :	14		
Nombre de logements sociaux (min) :	2		
Système assainissement privilégié :	Collectif		
Programmation estimée :	2023-2027		